



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 160 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan : exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
III. Exécution du budget	15
A. Ressources financières	15
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	16
C. Évolution des dépenses mensuelles	16
D. Autres recettes et ajustements	17
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	17
IV. Analyse des écarts	18
V. Situation de trésorerie au 30 juin 2012	21
VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	24
VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/244 et à celles du Comité des commissaires aux comptes	25



Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats d'une composante appui.

Conformément aux dispositions de la résolution 1997 (2011) du Conseil de sécurité, l'exercice 2011/12 a été marqué par le retrait progressif de la Mission et la cessation de ses activités le 31 août 2011, puis par l'achèvement de sa liquidation administrative, le 31 décembre 2011. Tout le personnel a été retiré, le matériel, liquidé et les bureaux et sites, libérés. La Mission a donc accompli les réalisations escomptées, comme indiqué à la section II.D du présent rapport.

La MINUS a engagé des dépenses d'un montant de 134 millions de dollars durant l'exercice, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 97,4 % (contre des dépenses égales à 998,8 millions de dollars et un taux d'exécution du budget de 99,1 % pour l'exercice 2010/11).

Les dépenses engagées au titre du personnel militaire et de police ont été supérieures de 1,6 million de dollars au crédit ouvert, mais ce dépassement a été plus que compensé par le fait que les dépenses de personnel civil ont été inférieures (de 0,1 million de dollars) aux prévisions et les dépenses opérationnelles aussi (de 5 millions de dollars). Le surcroît de dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes aux contingents ont dépassé les prévisions, le matériel majeur appartenant à ceux-ci étant resté sur place après la cessation des activités. Le fait que les dépenses afférentes au personnel civil n'aient pas atteint le niveau prévu s'explique principalement par le fait que les coûts salariaux pour le personnel recruté sur le plan international ont été moins élevés que prévu. La plus grande partie des économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles tient au fait que les frais de transport du matériel de la Mission transféré à d'autres missions ont été moins élevés que prévu.

Les taux d'occupation des postes ont été plus faibles que prévu durant l'exercice considéré en raison du retrait accéléré de certains membres du personnel militaire, civil et de police.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin 2012.)

Catégorie	Dépenses engagées, 2010/11	Montant alloué	Dépenses	Écart	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	302 113,8	49 357,6	50 916,5	(1 558,9)	(3,2)
Personnel civil	260 055,5	47 262,4	47 160,4	102,0	0,2
Dépenses opérationnelles	436 607,1	40 912,0	35 912,4	4 999,6	12,2
Montant brut	998 776,4	137 532,0	133 989,3	3 542,7	2,6

Catégorie	Dépenses engagées, 2010/11	Montant alloué	Dépenses	Écart	
				Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	30 300,3	3 477,7	5 742,9	(2 265,2)	(65,1)
Montant net	968 476,1	134 054,3	128 246,4	5 807,9	4,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	998 776,4	137 532,0	133 989,3	3 542,7	2,6

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif prévu (moyenne) ^b	Effectif réel (moyenne) ^c	Taux
				de vacance (pourcentage) ^d
Observateurs militaires	525	92	69	25,0
Contingents	9 450	1 825	1 665	8,8
Police des Nations Unies	715	129	71	44,9
Personnel recruté sur le plan international	988	235	210	10,7
Personnel recruté sur le plan national	3 115	798	767	3,8
Volontaires des Nations Unies	353	62	48	21,9
Emplois de temporaire ^e	19	6	4	32,4
Personnel fourni par des gouvernements	40	4	3	31,8

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Effectif moyen prévu pour six mois (juillet à décembre 2011).

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^d Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif moyen prévu.

^e Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Sont également pris en compte les emplois de temporaire du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2011.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement initial de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 14 février 2011 (A/65/731), s'élevait à 947 076 900 dollars (montant net : 919 645 300 dollars).
2. Dans sa résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 9 juillet 2011 le mandat de la MINUS et annoncé qu'il comptait créer une mission qui viendrait succéder à la MINUS.
3. Dans sa résolution 65/257 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 482 460 550 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUS pendant la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, et mis en recouvrement les quotes-parts correspondantes.
4. L'Assemblée générale a aussi autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS pour engager, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011, des dépenses se rapportant à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et à toutes les autres missions éventuellement créées par le Conseil de sécurité avant le 31 décembre 2011 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global. L'Assemblée a par ailleurs noté que le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui viendrait succéder à la MINUS et autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS pour engager des dépenses au titre de cette mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.
5. Le Conseil de sécurité a décidé, dans ses résolutions 1990 (2011) et 1996 (2011) respectivement, de créer la FISNUA et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). En conséquence, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/257 B sur le financement de la MINUS, des autorisations d'engagement de dépenses ont été accordées pour le déploiement de la MINUSS et de la FISNUA, à hauteur, respectivement, de 277 915 150 dollars et 93 452 600 dollars, le solde de 111 092 800 dollars servant au retrait de la MINUS. Sur la somme de 482 460 550 dollars mise en recouvrement par l'Assemblée auprès des États Membres dans sa résolutions 65/257 B, 137 532 000 dollars étaient destinés au compte spécial de la MINUS, 277 915 150 au compte spécial de la MINUSS et le reste, soit 67 013 400 dollars, au compte spécial de la FISNUA.
6. Dans sa résolution 1997 (2011), le Conseil de sécurité a décidé du retrait de la MINUS avec effet au 11 juillet 2011.
7. Le budget de fonctionnement révisé de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 17 octobre 2011 (A/66/519), s'élevait à 137 532 000 dollars (montant net : 134 054 300 dollars), et était destiné principalement à financer la liquidation administrative de la Mission pendant les six mois menant au 31 décembre 2011.
8. Le budget révisé de la MINUS tenait compte de l'effectif réel au 1^{er} juillet 2011 et des dépenses afférentes au rapatriement ou au transfert progressif à la MINUSS et à la FISNUA de 467 observateurs militaires, 9 248 militaires et 637 membres de la Police des Nations Unies, au rapatriement dans leur pays d'origine,

au transfert à la MINUSS ou à la FISNUA à la cessation de service de 957 membres du personnel international, 323 Volontaires des Nations Unies et 15 agents fournis par des gouvernements et du transfert à la MINUSS ou de la cessation de service de 2 762 membres du personnel recruté sur le plan national, y compris ceux qui occupaient des emplois de temporaire.

9. Le budget comprenait également les ressources destinées au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2011.

10. Dans son rapport du 23 novembre 2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 137 532 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/575, par. 23).

11. Dans sa résolution 66/244, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 137 532 000 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et mis la totalité de ce montant en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

12. Le mandat de la MINUS a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005). Dans sa résolution 1997 (2011), le Conseil a décidé le retrait de la MINUS avec effet au 11 juillet 2011 et voulu que le retrait de tous les effectifs militaires et civils de la MINUS, autres que ceux nécessaires à la liquidation de la Mission, soit achevé le 31 août 2011 au plus tard.

13. Après l'expiration de son mandat, le 9 juillet 2011, la Mission a mené à bien pendant la période considérée les activités de liquidation administrative en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après.

14. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice par rapport aux cadres de budgétisation axée sur les résultats présentés dans le budget révisé pour 2011/12 (A/66/519). En particulier, y sont mis en regard, d'une part, la valeur effective des indicateurs de succès – qui mesure les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et celle des indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

15. La Mission avait à sa tête l'ancien adjoint principal du Représentant spécial du Secrétaire général, au rang de Sous-Secrétaire général, qui a dirigé le retrait et la liquidation administrative de la Mission jusqu'au 31 décembre 2011 et qui était le principal agent de coordination pour les questions relatives à la coopération et à la collaboration avec le Gouvernement soudanais pour ce qui est de faciliter et de mener à bien la liquidation administrative de la Mission.

16. Conformément aux dispositions de la résolution 1997 (2011) du Conseil de sécurité, l'exercice budgétaire 2011/12 a été marqué par le retrait progressif de la

Mission, la cessation de ses activités, le 31 août 2011, et l'achèvement de sa liquidation administrative, le 31 décembre 2011. Tous les effectifs militaires ont été retirés, le personnel recruté sur le plan international a été réaffecté à d'autres missions ou est rentré dans son pays ou a rejoint son organisation d'origine, et le matériel de la Mission a été liquidé conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

17. Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission a mené des activités d'appui jusqu'à sa liquidation totale, le 31 décembre 2011.

18. Le montant total des dépenses de l'exercice a été de 133 989 300 dollars, soit 3 542 700 dollars de moins que le montant du crédit ouvert (137 532 000 dollars).

19. La cessation de service de l'ensemble du personnel civil et militaire a eu lieu pendant la période de liquidation. Cent dix-sept observateurs militaires ont été rapatriés et 350 transférés à d'autres missions (208 à la MINUSS, 35 à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), 72 à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et 35 à la FISNUA); 8 205 militaires ont été retirés en juillet et août 2012, 877 en septembre et les 166 derniers, dont 26 officiers d'état-major de l'équipe chargée de la liquidation, en octobre, novembre et décembre 2012; 259 policiers ont été rapatriés et 378 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA; 33 membres du personnel recruté sur le plan international ont été rapatriés, 776 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA et 19 transférés à d'autres missions, et 129 ont terminé leur affectation au sein de la MINUS; 1 394 membres du personnel recruté sur le plan national ont été licenciés et 1 368 autres ont été transférés à la MINUSS ou à la FISNUA.

20. Conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel, l'indemnité de licenciement, le paiement des jours de congé annuel accumulés et les autres prestations dues à la cessation de service ont été versés aux membres concernés du personnel recruté sur les plans international et national. Quarante-cinq membres du personnel recruté sur le plan international et 1 394 membres du personnel recruté sur le plan national ont été licenciés et ont perçu leur indemnité de départ.

21. Les anciens bureaux et sites de la Mission à Khartoum, El Obeid et Ed Damazin ont été évacués au cours de l'exercice, nettoyés de manière écologique et, si le propriétaire l'exigeait, remis dans l'état dans lequel ils avaient été trouvés. Les propriétaires ont délivré des attestations exonérant la MINUS de toute responsabilité. Les déchets, dangereux ou non, produits par la Mission ont été enlevés et éliminés de manière écologique et conforme à la législation locale.

22. La plus grande partie de la flotte aérienne a été transférée à la MINUSS au 31 juillet 2012, l'intégralité des dépenses de transfert étant financée au moyen du budget de liquidation de la MINUS pour la période s'achevant le 31 juillet 2012. Les activités de liquidation du matériel aérien de la Mission ont été effectuées avec le soutien de deux hélicoptères d'évacuation sanitaire, un MI-8 et un MI-26, jusqu'au 31 octobre 2011, et celui d'un MI-8 jusqu'en décembre 2011. Deux avions (IL-76 et ATR-72) ont été utilisés et entretenus jusqu'au 30 novembre 2011, et un troisième (1 Beechcraft 1900) jusqu'en décembre 2011. Un autre avion a été utilisé pour faire en sorte que le personnel et ses effets personnels, ainsi que les marchandises, le matériel de soutien logistique et le matériel informatique et de communications, aient tous quitté les locaux de Khartoum à la date imposée par le

Gouvernement pour être transportés au Soudan du Sud pour le démarrage de la MINUSS.

23. L'équipe sanitaire a assuré des services médicaux jusqu'au 30 novembre 2011.

24. La Mission s'est dessaisie de son matériel et de ses autres biens conformément au manuel relatif aux liquidations et à l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Elle a achevé de liquider ses biens le 23 décembre 2011. Certains biens ont été transférés à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris la MANUL, les plus nombreux à la MINUSS, à la FISNUA et à la MINUAD, ou mis en réserve à la Base de soutien logistique de Brindisi. D'autres ont été transférés à d'autres entités des Nations Unies (le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale) dont les activités sont financées au moyen de contributions statutaires.

25. D'autres biens encore, qui ne pouvaient servir à des activités des Nations Unies en cours ou à venir et financées au moyen de contributions statutaires, ont été vendus aux représentants au Soudan du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En dernier lieu, les biens qui ne pouvaient servir ni à des missions en cours ou à venir des Nations Unies, ni à d'autres organismes ont été revendus à Khartoum, El Obeid et Djouba pour un montant total de 2 108 548 dollars.

26. Le budget prévoyait les frais d'envoi à la Base de soutien logistique du matériel devant y être stocké en attendant de resservir, mais les coûts de transport des biens transférés à d'autres missions étaient à la charge de celles-ci, d'où des dépenses de transport moins élevées que prévu.

C. Activités d'appui de la Mission

27. Les activités d'appui logistique et administratif et en matière de sécurité de la Mission ont surtout consisté à coordonner l'achèvement du retrait des civils, le traitement des paiements finals à verser au personnel et des prestations liées à la cessation de service, le démantèlement des derniers camps, la fermeture des locaux de la Mission, la remise en état des installations, le traitement des factures des fournisseurs, la résiliation des derniers contrats et les opérations de rapprochement et de clôture des comptes bancaires.

28. L'équipe chargée de la liquidation administrative de la Mission était dirigée par le Chef de l'appui à la Mission et constituée de personnel d'appui administratif, technique et logistique, auquel on doit en partie le bon déroulement de la clôture de la Mission.

29. Tout le personnel civil a été rapatrié conformément aux principaux objectifs de référence du plan de retrait et de liquidation. Au 31 août 2011, la plus grande partie du personnel des services organiques et du personnel d'appui avait été rapatriée ou réaffectée. Seul le personnel chargé des activités de liquidation, y compris les tâches juridiques et administratives et la liaison avec les autorités soudanaises, est resté dans la zone de la Mission jusqu'en décembre 2011.

30. Pendant la liquidation administrative, tous les membres de l'équipe chargée de la liquidation ont été réinstallés dans un bureau à Khartoum, puis envoyés sur les sites dont ils étaient chargés. Dans certains lieux, les bureaux ont été libérés plus tôt que prévu pour des raisons de sécurité. Dans d'autres, ils ont été libérés plus tard que prévu, le déménagement du matériel de El Obeid à Kadugli s'étant heurté à certaines difficultés. Les coûts de remise en état des bureaux ont été moins élevés que prévu, et la libération accélérée des locaux de Khartoum a eu pour effet de réduire les dépenses d'entretien des installations et de services collectifs de distribution.

31. Le plan de cession du matériel de la Mission, qui a été approuvé le 15 août 2011, a été exécuté conformément aux Règlements financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, la plus grande partie du matériel étant transférée à d'autres missions.

32. La Mission a entrepris des activités de coordination stratégique avec la FISNUA, la MINUAD, la MINUSS et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud afin d'avoir plus de chances d'aborder de la même manière les questions relatives à la paix et à la sécurité au Soudan et au Soudan du Sud.

33. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a fourni un appui à la MINUS pour le traitement des indemnités pour frais d'études à verser au personnel civil. De son côté, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a coordonné les opérations aériennes de rapatriement de plusieurs contingents de la MINUS.

34. Dans le cadre de l'achèvement du mandat de la Mission le 9 juillet 2011, les activités de la composante organique de la MINUS portant sur la consolidation des progrès réalisés dans l'application de l'Accord de paix global, la mise en œuvre des arrangements post-référendaires, dans le nord et dans le sud concernant le tracé et la démarcation de la frontière du 1^{er} janvier 1956, l'application du Protocole d'Abyei et la stabilisation de la situation politique dans les trois zones, ont été confiées, selon le cas, à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan, à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Retrait et liquidation administrative

35. Comme indiqué dans le tableau ci-après, durant la période de liquidation, du 11 juillet au 31 décembre 2011, la Mission a exécuté les produits prévus concernant son retrait progressif et sa liquidation administrative.

36. La Mission a axé ses activités sur la fermeture et l'évacuation de ses installations et apporté son concours au retrait échelonné ou au transfert des contingents et des membres de la Police des Nations Unies, au rapatriement ou au transfert du personnel recruté sur le plan international, au transfert ou au licenciement du personnel recruté sur le plan national, au retrait progressif, à la mise hors service et à la cession de ses biens conformément aux Règlements financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et à l'achèvement de sa liquidation administrative. Des services administratifs, logistiques et de sécurité ont été assurés

pour 1 032 membres du personnel civil, en moyenne. Tous les services d'appui ont été assurés, comme le démantèlement ou la remise en état des installations, la liquidation de tout le matériel, l'administration du personnel, l'entretien des locaux à usage de bureaux ou d'habitation, l'informatique et les communications, les transports terrestres et aériens, les approvisionnements et la prestation de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

Réalisation escomptée 1.1 : Fourniture d'un appui logistique et administratif et d'un soutien en matière de sécurité efficaces au retrait et à la liquidation administrative de la Mission

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Délivrance d'attestations de rétrocession ou de reprise des installations par les propriétaires de biens exonérant la MINUS de toute responsabilité, en matière d'environnement ou autre, sur tous les sites

Objectif atteint. Des attestations ont été obtenues des propriétaires de tous les locaux occupés par la MINUS, dégageant la Mission de toute responsabilité concernant la dégradation de l'environnement qui pourrait résulter des activités menées pendant que la Mission occupait les locaux.

1.1.2 Fin de la cession des avoirs et biens non durables

Objectif atteint. D'après les estimations, 38 279 biens durables, d'une valeur de 129,9 millions de dollars, et 27,9 millions de biens non durables ont été écoulés conformément à l'article 5.14 du Règlement financier. Certains ont été expédiés à d'autres missions de maintien de la paix ou à la Base de soutien logistique pour être réutilisés par la suite. D'autres ont été transférés à la MINUSS et à la FISNUA ou à des organismes présents au Soudan. Le reste pouvait être revendu sur le marché et l'a été, à Khartoum et à El Obeid.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Militaires, personnel de police et personnel civil

Administration d'un effectif moyen de 235 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 798 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 62 Volontaires des Nations Unies et 3 personnes occupant des emplois de temporaire

Administration d'un effectif moyen de :
210 Membres du personnel recruté sur le plan international
767 Membres du personnel recruté sur le plan national
48 Volontaires des Nations Unies
4 Personnes occupant des emplois de temporaire, notamment au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Transfert ou rapatriement de 9 248 soldats, 467 observateurs militaires, 637 membres de la Police des Nations Unies et 15 agents fournis par des gouvernements

Transfert ou rapatriement de :
9 248 Membres des contingents
467 Observateurs militaires, dont :

	117 rapatriés, 208 transférés à la MINUSS, 35 transférés à la FISNUA, 72 transférés à la MINUAD et 35 transférés à la MANUL
	637 Membres de la Police des Nations Unies, dont 259 rapatriés et 378 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA
	15 Membres du personnel fourni par des gouvernements transférés ou rapatriés
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux policiers	Oui Le matériel appartenant aux contingents et le matériel de soutien logistique autonome ont été vérifiés, contrôlés et inspectés.
Rapatriement, transfert ou cessation de service de 957 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 762 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 323 Volontaires des Nations Unies, occupant notamment des emplois de temporaire	Rapatriement, transfert ou licenciement de : 957 Membres du personnel recruté sur le plan international, dont 33 rapatriés, 776 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA, 19 transférés à d'autres missions et 129, dont la nomination à la MINUS expirait 2 762 Membres du personnel recruté sur le plan international, dont 1 394 licenciés et 1 368 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA 323 Volontaires des Nations Unies, dont 85 rapatriés et 238 transférés à la MINUSS ou à la FISNUA
Installations et infrastructure	
Entretien et remise en leur état d'origine des locaux, notamment le quartier général à Khartoum, 5 bases d'opérations, 3 postes de commandement de secteur et la base logistique d'El Obeid et rétrocession à leurs propriétaires	Oui Tous les locaux ont été remis en état et rendus à leurs propriétaires.
Supervision des services d'assainissement et d'entretien sur 9 sites, notamment évacuation des eaux usées, nettoyage, entretien des périmètres, lutte phytosanitaire, y compris fumigation, enlèvement et élimination des ordures, élimination des matières dangereuses et des déchets médicaux, entretien et réparation des bâtiments et installations, blanchisserie et protection contre les incendies	Oui Des services d'assainissement et d'entretien ont été assurés dans 15 bâtiments répartis entre 9 sites.
Utilisation, entretien et mise hors service et rapatriement progressifs de 15 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU et 8 appartenant aux contingents dans la zone de la Mission	15 Stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU ont été exploitées, entretenues, retirées du service et rapatriées. 8 Stations de traitement des eaux appartenant aux contingents ont été utilisées, entretenues, retirées du service et rapatriées.
Exploitation et entretien de 27 groupes électrogènes principaux sur 4 sites	27 Groupes électrogènes principaux ont été exploités et entretenus, sur 4 sites.

Stockage et fourniture de 1,8 million de litres de carburant et lubrifiant destinés aux groupes électrogènes 0,6 million De litres de carburant pour groupes électrogènes ont été fournis; les stocks de réserve et d'urgence ont été consommés pendant la liquidation.

Transports terrestres

Exploitation et entretien des véhicules assignés à l'équipe chargée de la liquidation de la Mission Oui Tous les véhicules étaient en fonctionnement et ont été entretenus pendant la liquidation, puis ils ont été progressivement transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou revendus, conformément au Règlement financier de l'ONU.

Exploitation d'un service quotidien de navettes jusqu'au 31 octobre 2011 Oui Ce service a été assuré.

Gestion et stockage de 0,5 million de litres de carburant et lubrifiant 0,5 million De litres de carburant destinés aux transports terrestres a été géré et stocké.

Cession ou transfert de 3 355 véhicules 175 Véhicules ont été détruits ou vendus.

3 180 Véhicules ont été transférés à d'autres missions.

Transports aériens

Exploitation et entretien de 3 avions et de 5 hélicoptères dans la zone de la Mission 4 2 avions ont été exploités et entretenus jusqu'au 30 novembre 2011 et 1 jusqu'en décembre 2011; un quatrième avion a été utilisé pour faire en sorte que les effectifs et leurs effets personnels, les marchandises, le matériel de soutien logistique et le matériel informatique et de communication aient tous quitté les locaux de Khartoum aux dates imposées par le Gouvernement et soient transportés au Soudan du Sud pour le démarrage de la MINUSS.

5 4 hélicoptères ont été exploités et entretenus jusqu'au 31 octobre 2011 et 1 jusqu'en décembre 2011.

Fourniture de 0,5 million de litres de carburant et lubrifiant pour l'ensemble de la flotte aérienne pour la période d'un mois se terminant le 31 juillet 2011, 2 avions pour la période se terminant le 31 août 2011, 1 hélicoptère pour la période se terminant le 31 octobre 2011, et 5 hélicoptères pour la période se terminant le 30 septembre 2011 1,5 million De litres de carburant d'aviation a été fourni. Le nombre d'heures de vol prévu dans le budget était de 155 pour les avions et de 272 pour les hélicoptères. Les nombres effectifs ont été 949 pour les avions et 1 288 pour les hélicoptères.

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien de 9 patrouilleurs et 1 navire en juillet 2011 Oui 9 patrouilleurs et 1 navire ont été exploités et entretenus, seulement en juillet 2011. Ce contingent a ensuite été transféré dans le sud et, au moment de la liquidation de la MINUS, il faisait partie de la MINUSS. Il était stationné à Malakal, où il effectuait des patrouilles fluviales. Toutefois, compte tenu du concept

		d'opérations approuvé pour la nouvelle mission et de ses besoins opérationnels, il a été rapatrié avec son matériel avant le 1 ^{er} décembre 2011.
Fourniture de 6 103 litres de carburant et lubrifiant pour 9 patrouilleurs et 1 navire	2 850	Litres de carburant de bateau ont été fournis. La quantité de carburant fournie a été plus faible que prévu parce que le nombre de patrouilles effectuées a été inférieur aux prévisions.
Communications		
Transmission de communications vocales, de télécopies, de vidéos et de données (y compris de données sécurisées)	Oui	Ces services ont été assurés.
Retrait et démantèlement progressif d'une station de télécommunications par satellite (7,3 m) et de 24 microstations	Oui	La station de télécommunications par satellite (7,3 m) et 24 microstations ont été utilisées de moins en moins, puis démantelées.
Retrait et démantèlement progressif de 35 centraux téléphoniques et de 23 liaisons hertziennes	Oui	35 centraux téléphoniques et 23 liaisons hertziennes ont été entretenus, puis démantelés avant le 31 décembre 2011.
Retrait du service d'un système mobile de télécommunications faisant partie du dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations	1	Système mobile de télécommunications faisant partie du dispositif de reprise après sinistre et de continuité des opérations a été retiré du service.
Informatique		
Fourniture d'accès à Lotus Notes, à Internet et aux applications informatiques et télématiques standard de l'ONU	Oui	L'accès à Lotus Notes, à Internet et aux applications informatiques et télématiques standard de l'ONU a été assuré; au 31 décembre 2011, le service avait été interrompu.
Entretien, retrait progressif et démantèlement des réseaux locaux de la Mission desservant 1 184 usagers au maximum, dans 19 secteurs	Oui	Les réseaux locaux desservant jusqu'à 1 184 usagers dans 19 secteurs ont été entretenus puis ont été démantelés avant le 31 décembre 2011.
Retrait progressif, préparation de l'expédition et du transfert à d'autres entités des Nations Unies ou comptabilisation en pertes de 10 446 articles informatiques	10 446	Articles informatiques ont été utilisés, entretenus, puis liquidés avant fin décembre 2011; 1 480 d'entre eux ont été détruits.
Services médicaux		
Exploitation et entretien de 3 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 2 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents et de 1 hôpital de niveau III appartenant à des contingents pour l'ensemble des membres du personnel de la Mission affectés à l'équipe de liquidation, du personnel d'autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence		Exploitation et entretien de : 3 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU 2 Hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents 1 Hôpital de niveau III appartenant à des contingents
Maintien et mise en œuvre d'un plan d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour tout le personnel de la Mission, notamment vers des centres médicaux de niveau IV	Oui	Ce plan a été tenu à jour et appliqué.

Gestion et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission jusqu'au 31 octobre 2011	Oui	Des dispositifs de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention du personnel de la Mission ont été gérés et tenus à jour jusqu'au 31 octobre 2011.
Retrait d'équipements et de services médicaux pendant la période de liquidation administrative	Oui	Les installations et les services ont été supprimés progressivement comme prescrit.
Sécurité		
Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans les installations de la Mission et pour le personnel chargé de la liquidation	Oui	Les services de sécurité ont été assurés jusqu'au retrait des derniers membres du personnel, à la fin de décembre 2011.
Enquête sur les incidents ou accidents concernant des membres du personnel ou des biens des Nations Unies	Oui	Sur les 91 enquêtes réalisées, 65 (71,4 %) concernaient des pertes de matériel appartenant à l'ONU.
Liquidation administrative		
Remise en état de tous les sites occupés par la Mission conformément aux normes relatives à l'environnement	Oui	Tous les lieux d'implantation de la Mission ont été remis dans leur état antérieur conformément aux normes relatives à l'environnement.
Cession de quelque 38 279 éléments de biens durables d'une valeur estimée à 129,9 millions de dollars après amortissement et d'environ 27,9 millions de biens consommables d'une valeur d'inventaire estimée à 90,2 millions de dollars selon l'une des modalités suivantes : transfert à d'autres missions de maintien de la paix, don aux gouvernements des pays hôtes, vente, ou bien encore destruction dans le cas des biens inutilisables	Oui	Au 31 décembre 2011, la Mission avait écoulé quelque 38 279 biens durables estimés à 129,9 millions de dollars après amortissement, répartis comme suit : 36 202 ont été transférés à d'autres missions de maintien de la paix, 14 donnés au Gouvernement hôte, 217 revendus et 1 846 détruits. Environ 27,9 millions de biens consommables ont été transférés à d'autres missions, donnés, détruits ou revendus.
Rapprochement et fermeture de 4 comptes bancaires	4	Comptes bancaires ont été rapprochés et clos.
Règlement final des fournisseurs et liquidation de 54 contrats	54	Contrats ont été clos et les factures ont été réglées.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

37. Au cours de la période du 1^{er} août au 31 décembre 2011, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité l'établissement et le maintien de relations pacifiques et de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud et a aidé les parties soudanaises à régler les questions en suspens.

38. Le budget prévoyait pour le fonctionnement du Bureau de l'Envoyé spécial durant la période du 1^{er} août au 31 décembre 2011 un montant de 914 700 dollars destiné à couvrir les dépenses afférentes aux quatre postes approuvés (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4) et les frais de voyage connexes. Le montant total des dépenses engagées (344 900 dollars) représente les traitements et charges du personnel international (278 600 dollars) et leurs frais de voyage (66 300 dollars). Le fait qu'ont été dépensés 569 800 dollars de moins que prévu s'explique par le

recrutement tardif des titulaires des postes D-1 et P-4. Celui de secrétaire général adjoint a été pourvu à partir d'août 2011, le poste D-1 est devenu vacant en juillet 2011 et l'est demeuré jusqu'au 31 décembre 2011, un des postes P-4 a été occupé à partir de septembre 2011 et l'autre à partir d'octobre 2011.

39. Le Bureau de l'Envoyé spécial a coordonné le processus de facilitation avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin de régler tous les points restés en suspens et de faire aboutir les négociations faisant suite à l'Accord de paix global conformément aux nouveaux mandats.

40. Pour ce qui est de l'application de l'Accord du 28 juin 2011 concernant le Kordofan méridional, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité le dialogue entre les parties et apporté son concours à la mise en place de dispositifs politiques et de sécurité qui permettraient de mettre fin au conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Il a également aidé à appliquer l'accord du 29 juin 2011 et les accords ultérieurs sur la gestion des frontières, et il a été le moteur d'une coordination stratégique avec la FISNUA, la MINUAD et la MINUSS visant à faciliter l'adoption d'une démarche commune sur les questions relatives à la paix et à la sécurité du Soudan et du Soudan du Sud.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 813,2	2 141,3	671,9	23,9
Contingents	42 590,3	45 074,3	(2 484,0)	(5,8)
Police des Nations Unies	3 954,1	3 700,8	253,3	6,4
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	49 357,6	50 916,5	(1 558,9)	(3,2)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	26 490,9	24 855,5	1 635,4	6,2
Personnel recruté sur le plan national	18 378,8	18 770,7	(391,9)	(2,1)
Volontaires des Nations Unies	1 858,1	2 273,0	(414,9)	(22,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	534,6	1 261,2	(726,6)	(135,9)
Total partiel	47 262,4	47 160,4	102,0	0,2
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	122,8	33,6	89,2	72,6
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	83,3	(83,3)	–
Voyages	1 165,5	1 316,5	(151,0)	(13,0)
Installations et infrastructures	8 918,9	5 824,3	3 094,6	34,7
Transports terrestres	1 671,9	2 244,5	(572,6)	(34,3)
Transports aériens	15 562,6	15 686,5	(123,9)	(0,8)
Transports maritimes ou fluviaux	8,9	5,1	3,8	43,0
Communications	1 573,0	1 768,7	(195,7)	(12,4)
Informatique	736,2	741,6	(5,4)	(0,7)
Santé	958,4	575,8	382,6	39,9
Matériel spécial	568,1	650,1	(82,0)	(14,4)
Fournitures, services et matériel divers	9 625,7	6 978,4	2 647,3	27,5
Projets à effet rapide	–	3,9	(3,9)	–
Total partiel	40 912,0	35 912,4	4 999,6	12,2
Total brut	137 532,0	133 989,3	3 542,7	2,6
Recettes provenant des contributions du personnel	3 477,7	5 742,9	(2 265,2)	(65,1)
Total net	134 054,3	128 246,4	5 807,9	4,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	137 532,0	133 989,3	3 542,7	2,6

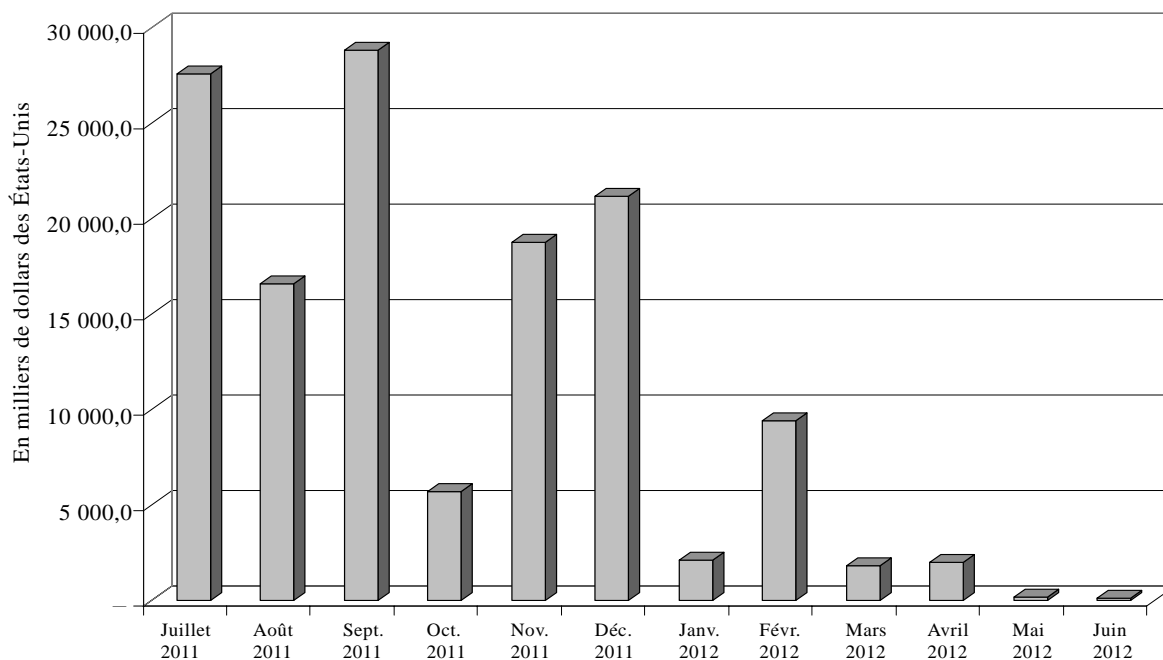
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	49 357,6	1 587,0	50 944,6
II. Personnel civil	47 262,4	3 039,8	50 302,2
III. Dépenses opérationnelles	40 912,0	(4 626,8)	36 285,2
Total	137 532,0	–	137 532,0
Pourcentage de réaffectation			3,4

41. Des fonds destinés initialement à financer les dépenses opérationnelles (catégorie III) ont été réaffectés au personnel civil (catégorie II) afin de couvrir les dépenses au titre de personnel recruté sur le plan national, qui étaient plus élevées que prévu. Des fonds ont également été réaffectés à la catégorie I parce que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents étaient plus élevées que prévu, le matériel majeur restant sur place après la cessation des opérations. Le fait que les dépenses opérationnelles (catégorie III) ont été moins élevées que prévu tient principalement au fait que les frais de transport n'ont pas atteint le niveau prévu, le matériel ayant été envoyé à d'autres missions, qui payaient une partie des frais de transport, et non à la Base de soutien logistique comme prévu au budget.

C. Évolution des dépenses mensuelles



42. La répartition par mois des dépenses dénote l'ampleur des activités de liquidation menée au cours des six mois écoulés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011. Les dépenses ont été plus élevées en septembre 2011 et en février 2012, les deux mois où le versement périodique des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents a été effectué. En octobre, la charge des dépenses salariales de juin et juillet au titre du personnel civil a été transférée de la MINUS à la MINUSS, pour mieux rendre compte de la nature de ces dépenses. Des dépenses de transport aérien de novembre et décembre ont été réimputées sur le budget de la MINUS au lieu de celui de la MINUSS, car c'était pour la MINUS qu'elles avaient été engagées.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	794,7
Recettes diverses ou accessoires	3 882,5
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(156,0)
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	19 500,3
Total	24 021,5

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	9 800,5
Unités de police constituées	–
Total partiel	9 800,5
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1 723,4
Communications	743,3
Santé	502,4
Matériel spécial	650,1
Total partiel	3 619,2
Total	13 419,7

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	671,9	23,9 %

43. Le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions est essentiellement dû au retrait accéléré des observateurs militaires. Le budget prévoyait un effectif moyen de 85 observateurs militaires en août, mais au début d'août, tous les observateurs militaires avaient déjà été transférés ou rapatriés. De plus, le nombre d'observateurs militaires rapatriés (148) a été plus faible que prévu (180), d'où des dépenses au titre des voyages inférieures aux prévisions. Cette économie a été en partie contrebalancée par le fait que les frais de rapatriement moyens par observateur militaire (3 018 dollars) ont été plus élevés que prévu au budget (2 700 dollars).

	<i>Écart</i>	
Contingents	(2 484,0)	(5,8 %)

44. Le dépassement de crédits concerne principalement le matériel majeur appartenant aux contingents, car les unités n'ont pas été rapatriées comme initialement prévu et ce matériel est resté sur place après la cessation des opérations. Il a été en partie compensé par des dépenses consacrées au remboursement du coût des contingents au taux standard, des rations et des voyages nécessités par la relève des contingents ont été inférieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	253,3	6,4 %

45. Les dépenses ont été moins importantes que prévu, ce qui est principalement imputable au fait que les frais de rapatriement du personnel de police ont été inférieurs aux prévisions. Le montant moyen des frais de rapatriement des 259 policiers a coûté en moyenne 2 100 dollars par personne, contre 2 700 dollars prévus au budget. Ces économies ont été en partie annulées par la comptabilisation, non prévue au budget, de frais de voyage du personnel de police remontant à des exercices antérieurs.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 635,4	6,2 %

46. La sous-utilisation du crédit est principalement imputable au fait que les dépenses ont été plus faibles que prévu au titre de la prime de risque et des indemnités de licenciement, ce dont l'effet a été en partie annulé par un dépassement des crédits alloués au versement de sommes forfaitaires au titre des primes de rapatriement et d'autres prestations dues, à la cessation de service, au

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

personnel recruté sur le plan international rapatrié. Seulement 45 personnes ont reçu une indemnité de licenciement, au lieu des 62 prévues.

	<i>Écart</i>	
	(391,9)	(2,1 %)
Personnel recruté sur le plan national		

47. Le fait que les dépenses ont été supérieures aux prévisions tient principalement à ce que le nombre de vacataires engagés durant la période de liquidation a été plus élevé que prévu. Des vacataires supplémentaires, qui avaient auparavant le statut d'agent recruté sur le plan national, ont été employés dans les services d'achats et de gestion financière. De plus, la Mission a versé aux membres de son personnel et à leur famille une indemnité forfaitaire pour les effets personnels perdus lors de leur réinstallation à Khartoum suite à des émeutes dans le Kordofan méridional, à Abyei et à Kadugli.

	<i>Écart</i>	
	(414,9)	(22,3 %)
Volontaires des Nations Unies		

48. Le dépassement de crédit tient principalement au fait que les dépenses ont été plus élevées que prévu en ce qui concerne la prime de risque, les frais de préparation au départ et l'indemnité de réinstallation payables aux volontaires internationaux.

	<i>Écart</i>	
	(726,6)	(135,9 %)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		

49. Le dépassement s'explique principalement par le fait qu'il a fallu engager des dépenses communes de personnel imprévues, notamment les indemnités de départ et de frais d'études versées au personnel d'appui aux référendums au titre de l'exercice 2010/11. Il a été en partie annulé parce que le taux d'occupation des postes du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a été plus faible que prévu.

	<i>Écart</i>	
	89,2	72,6 %
Personnel fourni par des gouvernements		

50. Ces dépenses inférieures aux prévisions s'expliquent principalement par le fait que le retrait du personnel fourni par des gouvernements s'est fait plus tôt que prévu et que les membres du personnel de cette catégorie qu'il a fallu rapatrier ont été moins nombreux que prévu, tous ayant été retirés avant début août 2011.

	<i>Écart</i>	
	(83,3)	-
Consultants		

51. Les dépenses afférentes aux consultants en informatique et en communications recrutés pour aider à liquider la MINUS, qui étaient inscrites à la rubrique

Informatique du budget, ont été imputées à la rubrique Consultants, par souci d'exactitude.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(151,0)	(13,0 %)

52. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le règlement imprévu de factures non réglées d'exercices antérieurs et l'engagement de dépenses supplémentaires au titre des déplacements dans la zone de la Mission du fait de la fermeture de bureaux dans toute la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	3 094,6	34,7 %

53. Le fait que ces dépenses sont inférieures aux prévisions s'explique principalement par ce que le coût de démantèlement et de remise en état des installations a été plus faible que prévu. De plus, le carburant pour groupes électrogènes a coûté moins cher que prévu, et la remise à disposition accélérée des installations a permis d'économiser des dépenses de services d'entretien et de services collectifs de distribution.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(572,6)	(34,3 %)

54. Le dépassement de crédit est dû en grande partie au fait qu'il a fallu régler des factures impayées de travaux de réparation et d'entretien du parc d'engins de manutention de la Mission se rapportant à des exercices antérieurs.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(123,9)	(0,8 %)

55. Le dépassement de crédit s'explique principalement par la découverte imprévue de factures d'exercices antérieurs et par l'utilisation d'un avion supplémentaire pour faire en sorte que les effectifs et leurs effets personnels, ainsi que les marchandises, le matériel de logistique et le matériel informatique et de communication, aient tous quitté les locaux de Khartoum à la date fixée par le Gouvernement et soient transportés au Soudan du Sud pour le démarrage de la MINUSS.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	3,8	43,0 %

56. La sous-utilisation de crédit s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants, les patrouilles effectuées ayant été moins nombreuses que prévu.

	<i>Écart</i>	
Communications	(195,7)	(12,4 %)

57. Ce dépassement tien au règlement de factures impayées de services de transmission des données et de téléphone remontant à des exercices antérieurs.

	<i>Écart</i>	
Santé	382,6	39,9 %

58. Ces dépenses ont été inférieures aux prévisions du fait du retrait accéléré des hôpitaux de niveaux II et III appartenant aux contingents, lesquels ont été rapatriés en juillet 2011 et non en octobre et novembre 2011, comme il avait été prévu.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	(82,0)	(14,4 %)

59. Ce dépassement est principalement imputable au versement d'une somme forfaitaire à un pays fournisseur de contingents pour les services de neutralisation d'explosifs fournis par une unité de déminage depuis la création de la Mission jusqu'en mars 2010.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 647,3	27,5 %

60. Ces dépenses ont été inférieures aux prévisions, principalement parce que les frais de transport de fret ont été moins élevés que prévu. Contrairement à ce qui était prévu dans le budget, au lieu d'être expédié à la Base de soutien logistique pour y être stocké, la plus grande partie du matériel a été transféré à d'autres missions des Nations Unies qui ont pris en charge une partie des dépenses y afférentes.

V. Situation de trésorerie au 30 juin 2012

61. Comme on le voit dans le tableau ci-après, le solde de trésorerie du compte spécial de la MINUS au 30 juin 2012 s'élevait à 15 549 700 dollars et le montant des liquidités nécessaires pour faire face aux obligations comptabilisées par la Mission, à 10 827 200 dollars. Le montant des sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice 2011/12 s'élevait à 27 564 200 dollars, dont un solde inutilisé de 3 542 700 dollars et des recettes diverses de 24 021 500 dollars.

62. Comme il apparaît également dans le tableau, il reste un solde des sommes portées au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11 égal à 38 463 600 dollars, car le déficit de trésorerie du Compte spécial de la Mission au 30 avril 2012 a empêché de restituer intégralement aux États Membres le montant du solde inutilisé et des recettes diverses dudit exercice. Dans sa décision 66/566 C du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a reporté à la deuxième partie de sa soixante-septième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/608).

63. En tenant compte du solde des sommes dues aux États Membres au titre des exercices 2010/11 (38 463 600 dollars) et 2011/12 (27 564 200 dollars), soit 66 027 800 dollars en tout, le déficit de trésorerie du Compte spécial de la Mission au 30 juin 2012 s'élèverait à 61 305 300 dollars et ne permettrait pas de restituer aux États Membres les sommes qui leur sont dues au titre de ces deux exercices. En conséquence, le Secrétaire général propose de porter l'excédent de trésorerie de 4 722 500 dollars disponible dans le Compte spécial de la Mission au 30 juin 2012 au crédit des États Membres, à titre de remboursement partiel des 38 463 600 dollars qui leur sont dus au titre de l'exercice 2010/11.

Tableau
Situation de trésorerie au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
I. Liquidités	15 549,7
II. Besoins de trésorerie (passif) :	
Contributions et autres paiements reçus d'avance	541,9
États Membres – soldes créditeurs	1 963,2
Engagements non réglés, y compris ceux d'exercices antérieurs	4 497,3
Créditeurs divers	3 824,8
Total partiel	10 827,2
III. Excédent de trésorerie (I moins II)	4 722,5
IV. Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12	
a) Solde inutilisé	3 542,7
b) Autres recettes et ajustements	
Intérêts créditeurs	794,7
Recettes diverses ou accessoires	3 882,5
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	19 500,3
Ajustements sur exercices antérieurs	(156,0)
Total partiel (autres recettes)	24 021,5
Total des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12 (a + b)	27 564,2
V. Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11	
a) Solde inutilisé	9 249,9
b) Autres recettes et ajustements	
Intérêts créditeurs	4 425,4
Recettes diverses ou accessoires	1 399,0
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 389,3
Total partiel (autres recettes)	29 213,7
Total des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11 (a + b) (A/66/608)	38 463,6
VI. Déficit de trésorerie (III moins IV moins V)	(61 305,3)

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

64. En ce qui concerne le financement de la MINUS, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Règle aux États Membres un montant de 4 722 500 dollars, correspondant au solde net de trésorerie disponible dans le compte spécial de la Mission, à déduire des 38 463 600 dollars dus aux États Membres au titre de l'exercice 2010/11;

b) Note que le solde des sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice 2010/11 s'élève à 33 741 100 dollars, et que le montant des sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice 2011/12 est égal à 27 564 200 dollars;

c) Attende d'avoir examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission pour statuer sur le traitement du montant total des sommes dues, 61 305 300 dollars, soit le total des montants de 33 741 100 dollars et de 27 564 200 dollars visés à l'alinéa b) ci-dessus.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/244 et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de ces mesures devraient, le cas échéant, être présentés dans les rapports sur l'exécution du budget, à la section concernant l'analyse des écarts (par. 19).</p>	<p>L'observation a été dûment notée, mais n'a pas pu être appliquée au budget de liquidation de la MINUS, vu qu'il n'y a eu aucune mesure d'efficacité prévue pour le dernier exercice financier de la Mission.</p>
<p>Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).</p>	<p>Il a été tenu dûment compte de cette observation et cette distinction a été faite dans le rapport chaque fois qu'il y a lieu.</p>

(A/66/575)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour que le calendrier prévu pour le retrait et la liquidation soit respecté, afin d'éviter tout dépassement de coûts (par. 7).</p>	<p>La MINUS a pris note de l'avis du Comité consultatif et son retrait s'est effectué comme prévu, à ceci près que de légers écarts par rapport au calendrier ont été causés par des facteurs externes et que quelques ajustements ont été faits pour tenir compte des nouvelles priorités sur le terrain. Pour être plus précis, les activités de liquidation ont été ralenties par les restrictions aux déplacements et les retards imposés par les autorités gouvernementales, qui ont entre autres refusé d'accorder des autorisations de vol ou tardé à les délivrer, imposé des restrictions au retour dans son lieu d'affectation du personnel chargé de la liquidation, bloqué l'expédition de grosses cargaisons de matériel au départ d'El Obeid et, par voie fluviale, de Kosti et annulé à la dernière minute des autorisations de vol à</p>

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité consultatif espère que le règlement des demandes en attente interviendra sans tarder (par. 18).</p> <p>Le Comité consultatif demande que, pendant la phase de liquidation, la MINUS continue d'appliquer les enseignements tirés des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé et prête une attention particulière à la cession du matériel, afin d'atténuer les risques. Il compte que la Mission n'épargnera aucun effort pour veiller à l'efficacité des activités de liquidation (par. 16).</p>	<p>Kadugli.</p> <p>La MINUS souscrit à la recommandation du Comité consultatif et s'efforce de s'y conformer. Il convient de noter que ce processus n'est pas encore terminé.</p> <p>Le Département de l'appui aux missions a aidé la Mission à écouler ce qui restait de son matériel. La Mission devant être liquidée, le Département lui a fourni des conseils et un appui supplémentaires à l'occasion de consultations hebdomadaires. De plus, le personnel du Département s'est rendu sur place pour donner des conseils et apporter son concours. Un groupe de travail interdivisions a été constitué au Siège pour aider la Mission à régler ses problèmes.</p>

(A/66/718/Add.5)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité constate une incohérence apparente entre le taux d'exécution effectif, qui est de 65 % du nombre de jours de patrouille par bateau, et celui de la consommation réelle de carburant, qui est de 90 %. Bien qu'il ait demandé des précisions à ce sujet, il n'a pas reçu d'explication satisfaisante. Il demande que toutes les explications voulues soient fournies sur cet écart apparent dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission (par. 14).</p>	<p>En examinant la question de plus près, on a constaté que, pour l'exercice 2010/11, le nombre de jours de patrouille prévu (11 680, à raison de 4 bateaux par jour embarquant 8 hommes, 365 jours par an) avait été surestimé et aurait dû être ramené à 8 760 jours, à raison de 3 bateaux par jour en moyenne. Le taux d'exécution effectif serait alors de 86 %, ce qui s'accorde mieux avec le niveau de la consommation de carburant.</p>

B. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Entreprendre une analyse détaillée des enseignements tirés de la fermeture de la MINURCAT et de la MINUS; exiger de toutes les missions en cours et des missions à venir qu'elles élaborent, peu après leur création dans le cas de ces dernières, les grandes lignes d'une stratégie de retrait et d'un plan de liquidation (par. 181).</p> <p>Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de respecter les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les</p>	<p>Les rapports hebdomadaires sur les activités de liquidation établis par l'équipe chargée de la liquidation de la MINUS serviront à l'avenir de référence pour la liquidation d'autres missions.</p> <p>Cette recommandation a été appliquée pendant la période de liquidation.</p>

règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 20).

Le Comité recommande à l'Administration d'établir dès le début d'une opération un plan général d'évaluation et d'atténuation des risques en vue du désengagement et de la liquidation, ainsi, éventuellement, que des stratégies d'atténuation des risques, qui pourraient être intégrés au plan de liquidation, afin de permettre aux missions de cesser rapidement leurs activités d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie efficace de gestion des risques (par. 161).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions exige de celles-ci qu'elles se préparent longtemps à l'avance à gérer d'éventuelles cessations de service du personnel recruté sur le plan local, de manière à éviter d'avoir à verser inutilement des indemnités de licenciement (par. 170).

Des mesures d'atténuation des risques ont été prévues lors de l'établissement des plans de la MINUS et le Département de l'appui aux missions a constitué une équipe d'experts prête à offrir des conseils à tout moment pour aider à liquider la Mission. Des directives écrites ont été données à la MINUS en juillet 2011.

En juin 2012, le manuel de liquidation a été révisé et il y est à présent demandé aux missions de présenter à la fois une analyse d'évaluation des risques et des stratégies d'atténuation des risques. Chaque plan doit être examiné et approuvé au Siège de l'ONU par les hauts responsables compétents. Le manuel révisé se lit comme suit :

- Tout plan de liquidation doit prévoir une évaluation des risques destinée à faciliter l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques. L'évaluation des risques permet à la mission de cerner les problèmes susceptibles de compromettre l'exécution du plan de liquidation et d'élaborer des plans ou stratégies de remplacement qui pourraient être appliqués en cas de nécessité. L'évaluation des risques est un processus continu qui doit permettre d'avoir une stratégie d'atténuation des risques toujours actuelle;
- Souvent, les risques pouvant compromettre les activités de liquidation sont les suivants : approbation tardive du plan de cession des actifs, manque de coopération avec les autorités locales, manque d'experts indispensables pour l'exécution des activités les plus importantes, difficultés financières ou problèmes logistiques susceptibles de compromettre le mouvement des biens ou des effectifs. L'évaluation des risques et les stratégies d'atténuation des risques doivent faire partie des informations que la mission communique régulièrement au Siège, afin que l'on puisse se protéger contre tout risque important menaçant la liquidation de la mission.

Cette recommandation a été appliquée pendant la liquidation. À l'expiration de tous les contrats, le 31 juillet 2011, les agents recrutés sur le plan national qui sont restés durant la phase de liquidation ont été réengagés comme vacataires. Ce changement de statut a permis de verser les derniers traitements et les

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'exiger à l'avenir des missions en phase de liquidation qu'elles conservent tous les documents nécessaires pour prouver que l'élimination ou le transfert de chaque actif ou groupe d'actifs s'est fait au meilleur prix (par. 176).

prestations pour solde de tout compte et la liquidation de 85 % des opérations concernant les pensions avant le 31 décembre 2011.

Il existe deux séries de documents sur la liquidation de la MINUS. La première concerne les questions non encore réglées, en particulier dans les domaines des achats, des affaires juridiques, des finances et des ressources humaines. Dans la deuxième, on trouve les archives de la liquidation, notamment les télégrammes codés, les dossiers juridiques clos, les rapports du Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité, les notes verbales envoyées et reçues, les résumés hebdomadaires des activités de liquidation et les dossiers juridiques sur la liquidation qui ont été classés. Ces deux séries de documents ont été communiquées à l'équipe résiduelle de liquidation, à Entebbe.